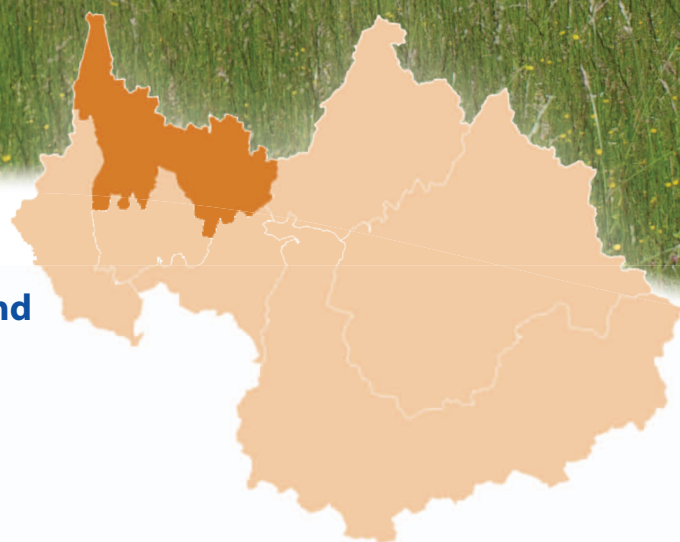


*"Agir pour la nature dans les territoires"*

2017 **Marais des Potis**

Avril Synthèse du plan de gestion en faveur de la biodiversité



**Commune de Drumettaz-Clarafond  
Département de la Savoie**



# Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

**La biodiversité,** *au-delà de sa valeur propre, constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé... Elle peut être une source de création artistique, de développement du tourisme... Sa préservation est une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs.*

**Les conservatoires d'espaces naturels** *sont des partenaires techniques créés pour préserver ce patrimoine et aider les collectivités et les usagers à le faire. Leur compétence technique et leur objectivité leur donnent la possibilité de travailler avec les acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers de comités de suivi. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse du territoire, un élément indissociable du développement durable.*

**La gestion d'un site** *résulte d'une analyse scientifique coordonnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Le présent document synthétise les objectifs et les actions proposées : il est la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.*

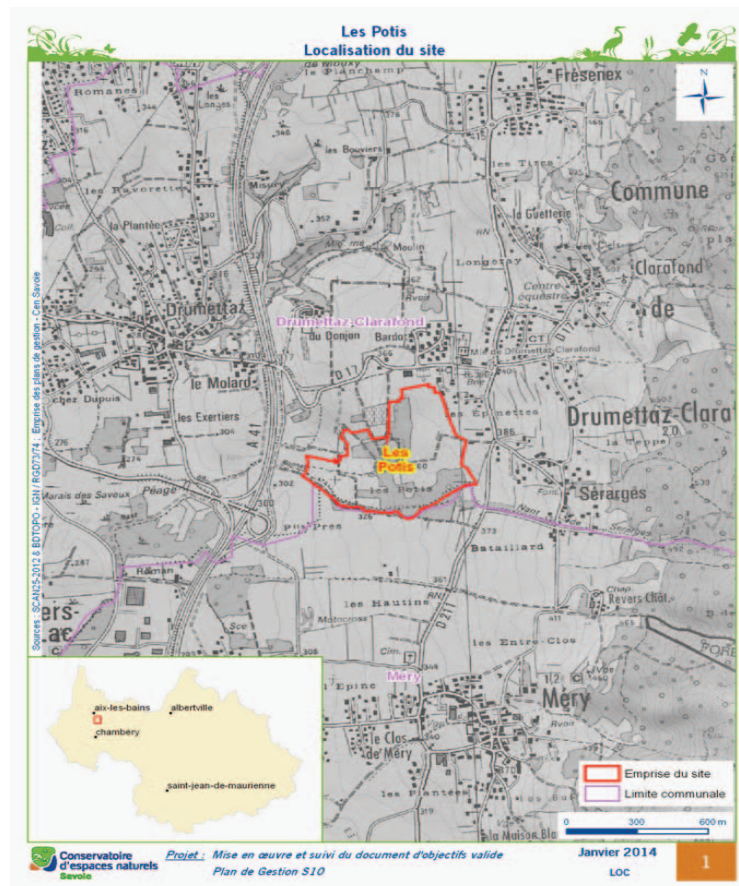
**Le plan de gestion** *est un état des lieux sur la base duquel est programmée une série d'actions en faveur du patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger, non intervention... Il ne remet généralement pas en cause les usages traditionnels sur le site et cherche, si besoin, à les rendre compatibles avec la préservation.*



## Intervenir sur Le marais des Potis

### Origine du projet

D'une surface d'environ 27 hectares, le site des Potis est un des vastes marais de Drumettaz-Clarafond, situé au sud du chef-lieu. D'intérêt majeur, il constitue l'un des 43 marais du "Réseau de zones humides de l'Albanais" situé à cheval sur les deux Savoie. Ce réseau classé Natura 2000 se trouve pour sa partie savoyarde dans l'emprise du périmètre du Contrat de bassin versant du Lac du Bourget, porté par le CISALB. Le CEN Savoie s'intéresse à ce marais depuis plus de 10 ans et y mène depuis 2008 des inventaires et des suivis scientifiques. Suite à la rédaction du plan de gestion et l'animation foncière menée en 2014, le CEN conduira prochainement les premières actions de gestion.



### Coexistence de milieux humides et secs

Situé dans un contexte agricole marqué par la présence de prairies et de grandes cultures, le site des Potis a l'intérêt particulier de présenter à la fois des habitats naturels humides et secs. Ainsi coexistent : roselières, cariçaies, prairies humides, bas-marais, ruisseau tufeux, boisements humides, pelouses sèches et fourrés secs. Aujourd'hui, ce site conserve un fort intérêt naturaliste, mais, en l'absence d'une gestion adaptée, les pelouses sèches d'intérêt biologique majeur sont en train de disparaître et l'état de conservation des secteurs de zone humide tend à se dégrader, avec le développement préoccupant des ligneux et du solidage géant (une espèce exotique envahissante) dans les secteurs en déprise, et l'altération des prairies humides sujettes au drainage et amendements agricoles dans les zones fauchées.

### Le rôle du comité de Suivi

Le comité de suivi est un lieu d'échanges où les acteurs et usagers du site participent à la construction et la mise en œuvre du projet dans un objectif de préservation de la biodiversité. Il permet par les échanges d'information d'optimiser les synergies et d'aplanir des incompatibilités avec d'autres projets qui pourraient concerner le site.

## Historique...

### Un site modelé par le temps et les hommes

La comparaison des photographies aériennes de 1971 et 2009 est révélatrice des changements opérés sur ce site en 40 ans.

Dans les années 1970, l'agriculture est omniprésente. Dans les décennies qui suivent, on assiste d'un côté à l'abandon progressif de la gestion agricole des pelouses sèches et de certains secteurs de zones humides, tandis que d'autres secteurs sont drainés pour faciliter leur exploitation (fauche et pâturage). Dans les espaces délaissés, l'embroussaillage par les roseaux et les ligneux gagne du terrain ; ailleurs, les prairies humides et bas-marais souffrent d'assèchement. Dans un cas comme dans l'autre, l'état de conservation des milieux naturels régresse et la biodiversité associée en pâtit.

Pour autant, le remblaiement de l'extrémité nord de la zone humide dans les années 2000-2010 pour stocker les remblais issus de l'urbanisation, constitue de loin la plus forte atteinte au milieu naturel, amputant la surface de zone humide de près de 1 ha.

Les roselières proches du remblai ont également été incendiées à plusieurs reprises : si le brûlage a le mérite de limiter la fermeture du marais, la récurrence de ce mode de gestion peut impacter durablement l'équilibre des écosystèmes présents.

### Les usages actuels

Aujourd'hui, le site conserve une vocation agricole pour une surface de 8,5 ha environ : prairies de fauche, pâturage par des génisses et des chevaux, cultures de maïs et de céréales. Cinq exploitants se partagent l'usage agricole du site. L'un d'entre eux a signé des mesures agroenvironnementales sur les prairies qu'il gère.

La sylviculture semble être abandonnée, seule une peupleraie d'une vingtaine d'années persiste au cœur du site, elle n'est pas entretenue. Quelques ruches sont présentes sur le site.

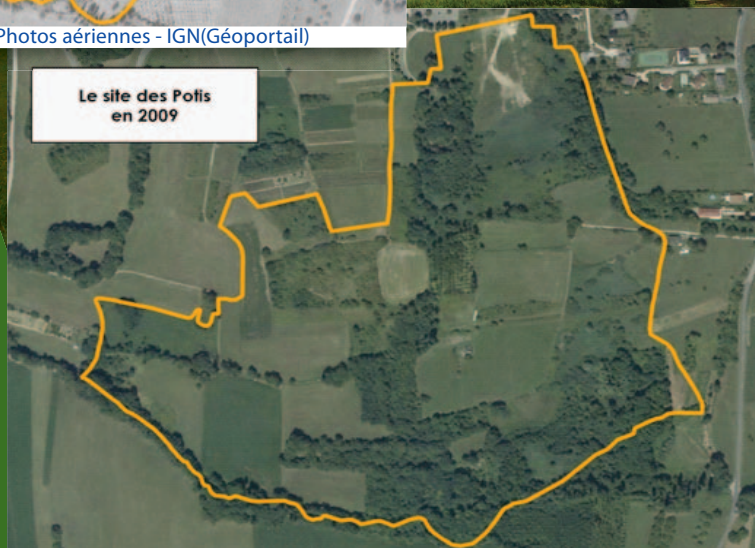
Hormis la pratique de la chasse, seules quelques activités de promenades, notamment équestres, se déroulent sur les sentiers qui traversent le site.

L'abandon de la gestion agricole sur le site est propice à l'apparition de quelques dépôts sauvages de déchets divers, favorisés par un réseau de chemins plus ou moins carrossables qui longent ou traversent le site, et l'urbanisation proche. D'importants tas de fumier sont entreposés en limite du site, et risquent si ce n'est déjà le cas, d'entraîner une pollution des eaux.

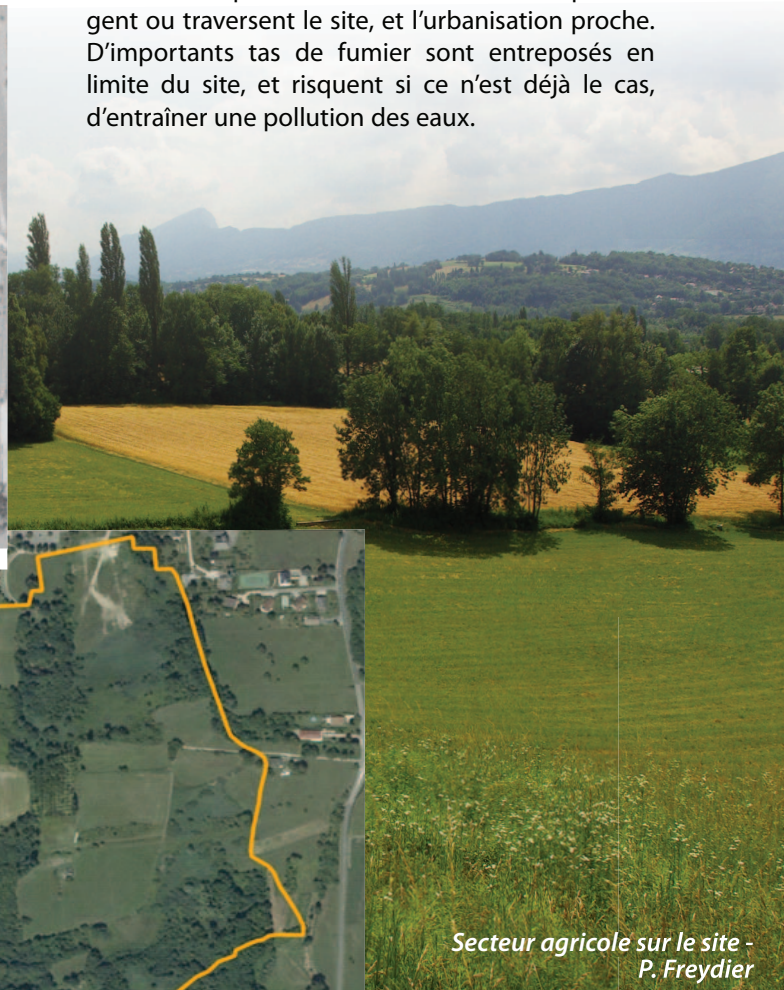


Sources : BDORTHO - IGN/ RGD73-74 ; Photos aériennes - IGN(Géoportail)

Vue aérienne  
du marais  
avant-après



Sources : BDORTHO - IGN/ RGD73-74 ; Photos aériennes - IGN(Géoportail)





# Une nature exceptionnelle

## Une mosaïque d'habitats d'intérêt

L'intérêt naturel du site repose sur la proximité originale de milieux secs et de milieux humides, ainsi que sur la patrimonialité de certains des habitats qui composent cette mosaïque.

Ainsi, la présence de dépôts calcaires dits tufeux constitue un des éléments remarquables du secteur ; on les rencontre dans le Nant de Sérarges, une des aulnaies-frênaies et le bas-marais à l'exutoire du site. Les habitats tufeux, rares et fragiles sont classés d'intérêt prioritaire européen. Il en est de même pour le petit secteur de pelouses sèches riches en orchidées, qui constitue un des enjeux forts de restauration.

D'autres habitats patrimoniaux contribuent à l'intérêt global du site : les prairies humides à molinie, les frênaies-chênaies et les prairies mésophiles.

## Des espèces patrimoniales à préserver

Le site abrite quatre espèces protégées de plantes de zones humides : la fougère des marais, la langue de serpent, l'orchis de Traunsteiner et l'orchis odorant. Toutes souffrent aujourd'hui de l'abaissement du niveau de la nappe, du remblaiement et/ou de l'embroussaillage.

Quatre espèces de chauves-souris, dont l'enjeu de préservation dépasse l'échelle du site fréquentent aussi les lieux : le vespertilion d'Alcathoé, la pipistrelle commune, la pipistrelle de Kuhl et le molosse de Cestoni. Le maintien de forêts accueillantes pour le gîte et la préservation d'une mosaïque d'habitats pour le couvert sont indispensables à leurs populations.

## Et des espèces disparues... ?

Le marais des Potis accueillait jusqu'en 2009 la dernière population connue de damier de la succise de l'Albanais. Non revu depuis, ce papillon d'intérêt européen, aux ailes orangées barrées de bandes jaunâtres et ponctuées de noir sur les ailes postérieures, est considéré comme disparu sur le site.

Même constat pour l'aster amelle, une grande "marguerite" dont les fleurs aux pétales mauves et cœur jaune fleurissaient en automne sur les cotreaux calcaires des Potis, avant qu'ils ne soient trop embroussaillés. Sa dernière observation remonte à 2004.



*Pelouse sèche riche en orchidées - P. Freydier*



*Fougère des marais - M. Bouron*



*Damier de la succise - C. Forchelet*



*Orchis de Traunsteiner - V. Bourgoin*

# Un projet pour les 5 années à venir

## Enjeux

### Mosaïque d'habitats et espèces

C'est cette mosaïque d'habitats naturels, pour certains patrimoniaux qui définit l'intérêt biologique du site des Potis et qui permet l'expression d'une diversité remarquable d'espèces de faune et de flore, aux exigences écologiques variées. Il est essentiel que les habitats qui la composent soient restaurés puis entretenus pour atteindre un bon état de conservation et offrir aux espèces des conditions de vie optimales... le retour d'espèces disparues ou l'apparition d'espèces protégées aujourd'hui absentes pourrait en découler. À une échelle plus vaste, les efforts devront se concentrer sur la restauration des corridors biologiques reliant le secteur des Potis avec les zones humides voisines (Bauches, Vuillerme...).

### Alimentation en eau du marais

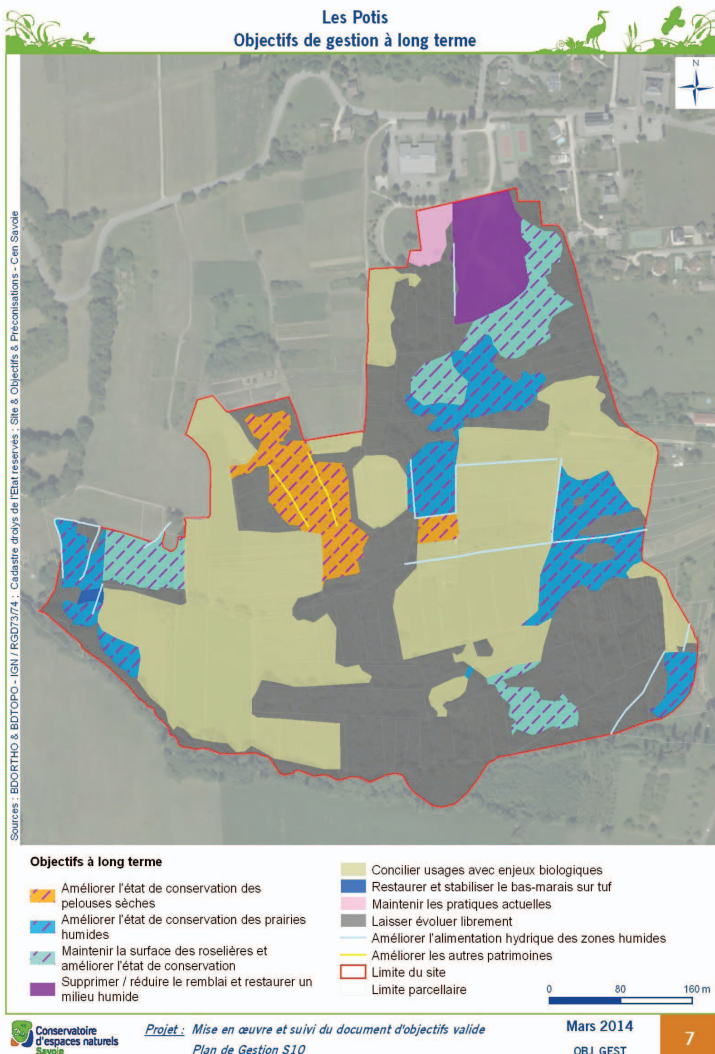
Une eau en quantité et de bonne qualité est primordiale au bon fonctionnement hydraulique de la zone humide et nécessaire à l'atteinte du bon état de conservation de ses habitats. L'abaissement du niveau de la nappe favorise le développement des ligneux et fait disparaître les espèces remarquables au profit d'espèces banales et invasives, comme le solidage géant.

### Fermeture des milieux

Avec la progression des ligneux, c'est tout un patrimoine lié aux milieux ouverts qui tend à disparaître. En l'absence de gestion conservatoire, les pelouses sèches, enjeu prioritaire des Potis, évolueront rapidement en fourrés, puis en forêts. La réouverture des pelouses pourrait permettre le retour et la pérennisation d'espèces patrimoniales comme l'aster amelle.

## Objectifs

Les objectifs de gestion visent principalement la préservation, le maintien ou la restauration d'un état de conservation favorable aux habitats et aux espèces protégées ou rares et menacés.



### Habitats :

- Rétablir l'alimentation en eau de la zone humide, réhydrater le bas-marais sur tuf.
- Restaurer et entretenir les prairies humides et les pelouses sèches.
- Laisser évoluer librement les forêts, mais maîtriser leurs lisières.
- Maintenir la mosaïque d'habitats et l'équilibre des différents habitats.

### Espèces :

- Préserver la population de fougère des marais par entretien régulier de certaines roselières.
- Favoriser la rousserolle verderolle en maintenant des secteurs de roselières buissonnantes.
- Lutter contre le solidage géant et les autres plantes invasives.
- Améliorer la capacité d'accueil pour les amphibiens, les libellules, les reptiles, les oiseaux et les mammifères en renforçant leurs habitats.
- Favoriser le retour d'espèces patrimoniales non revues.

### Amélioration des connaissances

- Sur le fonctionnement écologique du site, sur les milieux, les espèces et leur état de conservation.

### Animation locale

- Concilier les usages avec les enjeux biologiques du site, en lien avec les pratiques agricoles.
- Informer et sensibiliser la population locale sur les richesses du site.



## Actions envisagées

Les actions sont la déclinaison concrète des objectifs de gestion ; elles pourront être menées sur les parcelles où le CEN aura obtenu la propriété ou l'usage.

### Animation foncière et locale

Maîtrise foncière ou d'usage des secteurs à enjeux.

Échange avec les acteurs locaux, notamment les agriculteurs sur la prise en compte des milieux humides dans leurs pratiques et la possibilité de restauration hydraulique.

### Restauration hydraulique de la zone humide

Obturation des fossés de drainage, permanente ou temporaire, par pose de seuils et de vannes, en accord avec les exploitants.

### Restauration de la végétation

Bûcheronnage, débroussaillage et broyage des prairies humides, bas-marais et pelouses sèches colonisés par les ligneux et de roselières à reconverter en prairies humides.

Broyage et/ou double fauche annuelle des habitats humides colonisés par le solidage géant.

Débroussaillage, bûcheronnage et dessouchage éventuel des ligneux en lisières de boisement.

### Gestion en faveur de la biodiversité

Création de petites mares pour accueillir des amphibiens et des libellules.

Création d'habitats refuges pour les reptiles et les mammifères.

Broyage régulier de roselières pour préserver les populations de fougère des marais.

### Non-intervention

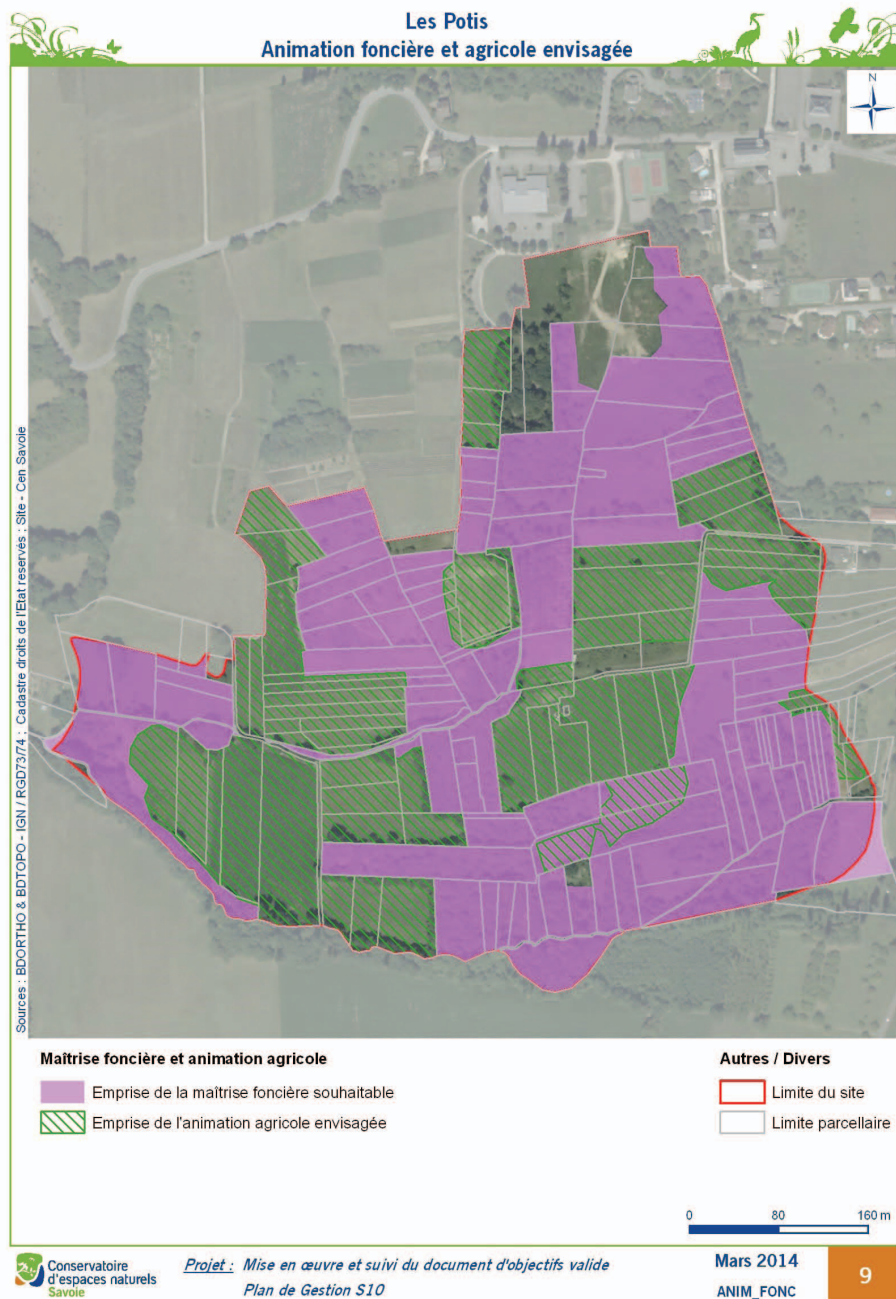
Libre évolution des boisements (sauf besoin d'accès et sécurité).

### Entretien du site

Fauche annuelle tardive des prairies humides restaurées.

Fauche ou pâturage d'entretien des pelouses sèches restaurées.

Ramassage et évacuation des décharges sauvages.



## Evaluation

Le Conservatoire évaluera l'efficacité de la gestion menée (restauration et entretien) sur la faune et la flore afin d'en ajuster, le cas échéant, les modalités. À ce titre, des suivis écologiques seront mis en place concernant la flore patrimoniale, la population d'agrion de Mercure et l'évolution des habitats.

L'efficacité de la gestion est aussi conditionnée par des opérations visant à améliorer les environs du site : maintien des connectivités écologiques et des éléments de diversité (zones humides, haies, arbre à cavité...). L'augmentation des superficies d'habitats d'intérêt communautaire et amélioration de leur état de conservation, ainsi que la surface de réouverture confortera la présence du plan de gestion sur ces sites.

# Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire d'espaces naturels de Savoie toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de suivi, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Ce document est une synthèse actualisée du plan de gestion 2014  
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.



## CONTACT

**Virginie Bourgoïn**

v.bourgoïn@cen-savoie.org  
Tél. 04 79 25 20 32

**CEN Savoie**

Le prieuré

BP 51

73372 Le BOURGET-DU-LAC Cedex  
www.cen-savoie.org

Programme réalisé grâce au soutien financier de :

